

SESSION DE FORMATION

Action Développement Emplois et Compétences



Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

Organisme de formation prestataire : C'COM

Lieu de réalisation : Estia 2 Technopole Izarbel 64210 Bidart

Contact inscription : Sylvie Meyzenc, oyarzun@wanadoo.fr, Tél : 06.76.04.73.05

Nombre de sessions : 5

LES CLEFS DU MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 10

Dates : Voir planning ci-joint

Horaires : 8h-12h 13h30-17h30

Nombre de jour(s) : 2

Objectifs de la formation : - S'affirmer sans complexe dans son (nouveau) rôle de responsable intermédiaire. - Développer son sens des responsabilités et son esprit d'autonomie en sachant régler seul des situations de crise ou d'urgence. - Favoriser la cohésion de son équipe par une organisation rigoureuse, des relations confiantes et une communication fluide. - Introduire le changement auprès de ses collaborateurs et les accompagner individuellement.

Public visé pour la session : Manager, RH

Conditions d'accès :

Programme pédagogique : **Premier jour :** 1. Manager ? Son rôle, 2. Gérer le changement et permettre d'adhésion, 3. Réussir le contact avec son équipe, 4. Organisation et management, 5. Les managers de proximité : un rôle moteur en situation de crise, **Deuxième jour :** 1. Mieux se connaître pour mieux parler, 2. Identifier les processus d'interprétation, 3. découvrir les processus décisionnels, 4. Des stratégies adaptées à chaque interlocuteur, 5. Savoir motiver, Mise en situation au travers d'exercices pratiques

Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité :

Accessibilité du site :

Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Être présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

